

**SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES LORS DU
COMITÉ DÉPARTEMENTAL « GRAND CORMORAN »
3 JUILLET 2020**

Participants :

- M. DÉMOLIS Raphaël, chef du Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité, DDT 28 ;
- M. LEGRET Denis, président de la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques d'Eure-et-Loir (FDPPMA 28) ;
- M. FETTER Pierre, directeur de la Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;
- Mme LEDUC Laurence, Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ;
- M. LENFANT Bruno, directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Eure-et-Loir ;
- M. VASSEUR Sébastien, EARL VASSEUR Pisciculture ;
- M. BEAUMONT Hervé, Office Français de la Biodiversité ;
- Mme MONFORT Cathy, Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité, responsable du Pôle Nature DDT 28
- Mme NÉRÉ Delphine, Service de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité, pôle Nature DDT 28

Absents :

- Mme CHERAMY Eva, Eure-et-Loir Nature ;
- Mme GIBAUD Catherine, DREAL Centre Val de Loire ;
- M. CABART Thierry, lieutenant de loupeterie

M. DÉMOLIS remercie toutes les personnes présentes dans la salle et propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

1. Bilan de la campagne 2016/2019 : Quotas attribués et bilan des prélèvements en Eure-et-Loir

Tableau des quotas:

Quotas attribués pour la période 2016-2019					
Total (2016-2019)	Piscicultures	Eaux libres (hors piscicultures)	Quotas attribués		
			Total annuel	Piscicultures	Eaux libres
2790	1500	1290	930	500	430

Tableau des prélèvements :

		EAUX CLOSES	EAUX LIBRES	TOTAUX
2016/2017	Prélèvements	249	466	715
2017/2018	Prélèvements	490	449	939
2018/2019	Prélèvements	494	459	953

Bilan 2016/2019 :

	Prélèvements	rappel quota :
eaux closes	1233	1500
eaux libres	1374	1290
total	2607	2790

2. Bilan de la campagne 2019/2022 : Quotas attribués et bilan des prélèvements

Tableau 2019/2020

		EAUX CLOSES	EAUX LIBRES	TOTAL
2019/2020	Prélèvements réalisés	447	426	873

Points soulevés :

- présence toujours en nombre des cormorans ;
- les derniers recensements des espèces de poissons ont montré que les espèces « repères » sont en net recul dans certains cours d'eau (notamment l'Huisne),
- absence des comptages de cormorans dans les dortoirs connus depuis quelques années. Ces comptages étaient réalisés par l'Office Français de la Biodiversité ;
- nécessité de mettre en place des méthodes alternatives très coûteuses pour certaines, et peu réalisables notamment sur les eaux libres ;
- le projet d'intégrer le cormoran dans le logiciel Chass'adapt conçu pour le suivi des prélèvements des espèces faisant l'objet d'une gestion adaptative. Le projet a été abandonné, au moins pour cette année, compte tenu de la complexité que cela soulevait (quotas différents selon les départements...).
- le cormoran est une espèce protégée. Pour pouvoir bénéficier d'une autorisation de prélèvement, il est nécessaire que le demandeur démontre avoir essayé de mettre en place des moyens alternatifs mais que ces derniers ne sont pas satisfaisants.
- enregistrement au jour le jour des prélèvements.

Décisions :

Il est décidé :

- de mettre en place des comptages à l'initiative de la Fédération de la Pêche et avec l'appui de l'OFB pour les modalités de réalisation ; Eure-et-Loir Nature et le PNRP seront contactés pour une participation éventuelle ;
- de garder le système de remontée des prélèvements « au fil de l'eau », dans un délai de 48h à la DDT ;
- de favoriser la mise en place des moyens alternatifs quand cela sont possibles ;
- que les demandeurs doivent impérativement justifier de l'étude et de la mise en place de moyens de luttés alternatifs dans leur demande pour pouvoir prétendre à une possible autorisation de régulation du grand cormoran.